

LICENCE

REGLEMENT DES ETUDES TEXTE (RDE)

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2021- 2022

COMPOSANTE ELEMENTAIRE : Faculté d'Economie de Grenoble

DOMAINE : DEG

DIPLOME : LICENCE NIVEAU : L1 - L2 - L3, Licence 1 an, Licences en conventions (partenariats étrangers) en 1 an et en 2 ans

Mention : ECONOMIE ET GESTION

Parcours- type : ECONOMIE ET GESTION

Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)

Régime : Formation Initiale Formation Continue

Modalités : ___ présentiel ; Enseignement A Distance ; Convention

___alternance : ___contrat de professionnalisation ou ___apprentissage ___hybride ;

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 11 juillet 2016

RESPONSABLE DE LA MENTION : FARUK ULGEN

RESPONSABLE DE L'ANNEE : FARUK ULGEN

GESTIONNAIRES :

LICENCE EAD : FLORENCE HANOUNE - eco-scolarite-lic-ecogestion-ead@univ-grenoble-alpes.fr

CONVENTIONS : VALENTINA KULSHAN - eco-scolarite-lic-convention-ead@univ-grenoble-alpes.fr

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation

1.1 : Les trois années de Licence « Économie et Gestion » sont une formation pluridisciplinaire centrée sur la connaissance de l'activité économique, des théories économiques et des organisations sanctionnées par un diplôme de Licence.

1.2 : Compétences et objectifs professionnels :

La licence d'économie-gestion a pour objectif l'acquisition d'un certain nombre de compétences généralistes et transversales :

- dans la maîtrise des principaux concepts économiques,
- dans la compréhension de l'environnement économique et social : macro économie, marché du travail, politiques économiques et publiques, secteur financier...
- dans l'analyse de la mondialisation et internationalisation des échanges, et de l'évolution des systèmes économiques,
- dans les connaissances des entreprises,
- dans les utilisations des technologies de l'information et de la communication,
- dans l'anglais de spécialité.

Les enseignements proposés visent à permettre aux étudiants de développer leurs capacités de synthèse et d'analyse.

La licence permet de se positionner sur le marché du travail ou de poursuivre des études en Master.

Les débouchés professionnels concernent des emplois dans différents secteurs d'activité tant dans les administrations publiques que dans les entreprises au niveau cadres ou professions intermédiaires.

II – Organisation des enseignements

Chaque étudiant conclut avec l'établissement un **contrat pédagogique pour la réussite étudiante** qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Article 2 : Organisation générale des enseignements

La formation est organisée en : 6 semestres, (Rappel : 2 semestres par an,) et en 38 unités d'enseignement

La formation est structurée en Majeure/ Mineure : oui non

Volume horaire de la formation par année :

* **L1** : 474 heures

- Heures de cours : 444 heures

- Heures de regroupement : 30 heures

* **L2** : 528 heures

- Heures de cours : 492 heures

- Heures de regroupement : 36 heures

* **L3** : 506 heures

- Heures de cours : 476 heures

- Heures de regroupement : 30 heures

* **Licence 1an** : 468 heures

- Heures de cours : 440 heures

- Heures de regroupement : 28 heures

Conventions :

En 1 an (L3) : 348 heures

- Heures de cours : 328 heures

- Heures de regroupement : 20 heures

En 2 ans (L2+L3) :

L2 : 256 heures

- Heures de cours : 240 heures

- Heures de regroupement : 16 heures

L3 : 272 heures

- Heures de cours : 256 heures

- Heures de regroupement : 16 heures

Durant les 1^{er} et 2^{ème} semestres des séances de visio sont organisées dans chaque matière et assurées par les enseignants responsables afin d'accompagner les étudiants.es dans leur apprentissage.

Ces séances sont obligatoires et à partir de 2 (deux) absences non justifiées, la note à l'examen final pourrait être diminuée de 2 (deux) points selon l'appréciation de l'enseignant et du jury d'année.

Les étudiants.es doivent fournir un justificatif d'absence auprès du secrétariat (eco-scolarité-lic-ecogestion-ead@univ-grenoble-alpes.fr) **dans un délai d'une semaine maximum après la séance de visio concernée.**

Article 3 : Composition des enseignements

Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences** de la formation (Tab. MCCC)

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCCC :

Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée (ex. anglais) : **Anglais**

S1 S2 S3 S4 S5 S6 (Hors conventions internationales)

UE d'ouverture (9 ects à répartir sur les 3 années de licence) :

S1_ S2_ S3_ S4_ S5_ S6_

Mise en situation professionnelle (notamment stage) :

- obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme)
 optionnel crédité d'ects (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)
 optionnel non crédité d'ects (non pris en compte pour l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

Durée : 15 jours

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équival. 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Des stages non crédités peuvent, sous condition d'un suivi pédagogique, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle.

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :

- Mémoire : Non concerné

- Rapport de stage : Non concerné

- Projets tuteurés : Non concerné

Article 4 : Assiduité aux enseignements

Aux cours : Aux TD : Dispense d'assiduité :	ENSEIGNEMENT A DISTANCE Assiduité obligatoire aux séances en visiocours
---	--

III – Contrôle des connaissances et des compétences

Article 5 : Validation, compensation, valorisation, capitalisation,

5.1 – Validation/compensation : règles d'acquisition des EC, UE, semestres, année

La compensation s'effectue au sein des UE définies par l'établissement. Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisés notamment en BCC [...] (Extrait art. 16 arrêté licence).

A ces règles nationales de compensation peuvent s'appliquer les règles suivantes :

- entre UE au sein des semestres oui non
- entre les semestres consécutifs (S1-S2 ; S3-S4 ; S5-S6) : oui non

Les règles de compensation doivent être identiques au sein d'une mention.

Matières	Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$
UE	Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$ Si une UE est composée d'EC et, le cas échéant, de matières, elle peut être acquise : <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des EC ou matières qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation entre ces EC ou matières (moyenne générale à l'UE $\geq 10/20$).
Semestre	Un semestre peut être acquis : <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacune des UE qui le composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation semestrielle entre ces UE (moyenne générale au semestre $\geq 10/20$).
Année	Une année peut être acquise : <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des semestres qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation annuelle entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année $\geq 10/20$) -

5.2 – Renonciation à la compensation

Il est possible de renoncer à la compensation à l'issue de l'évaluation initiale (session 1), au sein d'un semestre, dans le cas où un étudiant souhaite pouvoir améliorer ses résultats de manière significative lors de la seconde chance, en se représentant aux UE non acquises (note $< 10/20$).

La renonciation à la compensation entraîne de facto la renonciation à l'obtention du semestre, de l'année, du diplôme en évaluation initiale (session 1).

Les demandes de renonciation doivent être adressées par écrit au jury et déposées au service scolarité dans les 3 jours (ex : trois) jours qui suivent l'affichage des résultats d'évaluation initiale.

5.3 – Valorisation

Reconnaissance de l'engagement	Valorisation de l'engagement de l'él.u.e étudiant.e (extrait du statut de l'él.u étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) : Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème a été voté lors de la CFVU du 13 juillet 2017. Afin d'assurer l'indépendance des élu.es, cette bonification sera accordée à tous les élu.es ayant siégé
--------------------------------	--

<p>de l'él.u.e étudiant.e</p>	<p>physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont élu.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA.</p> <p>Attention : le bénéfice de la bonification pour l'él.u.e étudiant.e est incompatible sur le même semestre avec tout autre dispositif de valorisation de l'engagement étudiant (ETC « engagement associatif et syndical », dispositifs ad hoc mis en place par les composantes, etc.)</p>
<p>Reconnaissance de l'engagement de l'étudiant.e dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle</p>	<p>La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 prévoit un principe de validation au titre d'une formation suivie des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant à l'occasion d'un engagement dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle.</p> <p>En complément, des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants de concilier études et activités d'engagement</p> <p>Les activités visées par ces aménagements sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudiants salariés (10h en moyenne par semaine sur une durée minimum de 3 mois) - Étudiants membres du bureau d'une association - Services civiques - Sapeurs-pompiers - Militaires dans la réserve opérationnelle - Volontariat des armées <p>A l'UGA, les modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant peuvent être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La validation dans le cadre de l'obtention du diplôme <ul style="list-style-type: none"> • Attribution de crédits via les Enseignements Transversaux à Choix existants (ETC) • Ou attribution d'une bonification appliquée à la moyenne générale et définie lors du contrat pédagogique à hauteur de 0,5. <p>Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation et ne sont pas nécessairement liées à l'année universitaire en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La valorisation : l'engagement est intégré dans le supplément au diplôme - Les aménagements : <ul style="list-style-type: none"> • Une organisation de l'emploi du temps (choix des groupes TD/TP) • Une dispense totale ou partielle d'enseignement • Autorisation d'absence justifiée au regard de l'engagement • Un aménagement d'examens • Un aménagement de la durée du cursus <p>Ils sont fixés en tenant compte des spécificités des différentes filières et diplômes au sein de l'établissement.</p> <p>Le contrat pédagogique précisera la nature des aménagements mis en place et/ou les modalités de validation.</p>
<p>5.4 – Capitalisation/Conservation :</p>	
<p>Capitalisation des EC et UE = acquisition définitive d'un élément porteur de crédits (EC, UE), dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (note ≥10/20), sans condition de durée. Leur acquisition emporte celle des crédits européens correspondants.</p> <p>Conservation d'une matière : <i>Non concerné</i></p>	

IV- Examens

Article 6 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

6.1 – Modalités d'examens

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont évaluées selon les modalités suivantes :

- évaluation terminale (ET)

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les tableaux MCCC.

6.2 – Absences aux examens

Absence aux Evaluations Terminales (ET) de session initiale	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée. - En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'ET, les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un zéro à l'ET, soit de déclarer l'étudiant défaillant à l'ET.
Absence aux Evaluations Terminales (ET) de seconde chance	<p>Les règles d'absence ci-dessous s'appliquent lorsque l'étudiant est inscrit aux épreuves de seconde chance. Dans les autres cas, les notes de session initiale sont reportées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée. - En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'évaluation de seconde chance, l'étudiant pourra, sous réserve d'accord du responsable d'année et de faisabilité, se voir proposer une nouvelle évaluation de nature et de durée équivalentes. En cas d'impossibilité, la note de session 1 est reportée

Article 7 : Organisation de la seconde chance

Conformément à l'article 14 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master : « Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique. »

Ces modifications de MCCC doivent faire l'objet d'un vote en CFVU.

Article 7 : Organisation de la seconde chance

Seconde chance	<p>Dans le cadre d'une évaluation terminale, la seconde chance prend la forme d'une évaluation organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 1).</p> <p>Quelle que soit la note obtenue en seconde chance, elle remplace la note d'évaluation initiale (session 1).</p>
	<p>Lorsqu'un étudiant a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'étude (cf articles 5.3 et 15), il peut bénéficier d'une évaluation de substitution de nature et de durée équivalentes</p>

V- Résultats

Article 8- Jury :

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.
 Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » pour permettre à l'étudiant d'obtenir la note ou la moyenne requise.
 L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Article 9 : Communication des résultats :

Les résultats sont affichés sur le lieu de formation et sur l'intranet étudiant (LEO).

Article 10 : Redoublement

Acquisition de crédits par anticipation

Sous réserve de l'accord des différents responsables pédagogiques concernés, tout étudiant peut choisir les enseignements de l'année supérieure dans le cadre de son parcours de formation.
 Cette autorisation est intégrée au contrat pédagogique pour la réussite étudiante signé par l'étudiant.

Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect du calendrier et des modalités d'inscription.

Les semestres, les UE porteurs de crédits, lorsqu'ils sont validés, doivent être pris en compte dans le cas d'un redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés.

Les notes $\geq 10/20$ obtenues pour les matières d'une UE non acquise peuvent être conservées d'une année sur l'autre, **sur décision de l'équipe pédagogique.**

Il est possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoie.

Article 11 : Admission au diplôme

11.1- Diplôme final de Licence

Le diplôme de licence s'obtient :

- soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant,
- soit par application des modalités de compensation choisies pour la formation

Le diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

L'obtention du diplôme est conditionnée à un niveau minimum de certification en langue : *(cocher la case qui convient)*

Oui

Non

11.2- Règles d'attribution des mentions

Mention	<p>Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en évaluation initiale (session 1) ou en seconde chance</p> <p><u>Passable : ≥ 10 et < 12</u></p> <p><u>Assez Bien : ≥ 12 et < 14</u></p> <p><u>Bien : ≥ 14 et < 16</u></p> <p><u>Très Bien : ≥ 16</u></p>
---------	--

11.3- Obtention du diplôme intermédiaire

DEUG	<p>L'étudiant devra avoir validé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les blocs de connaissances et de compétences nécessaires à la validation du DEUG - soit la L1 d'une part et la L2 d'autre part <p>A préciser pour chaque formation :</p> <p>La note du DEUG sera la moyenne des blocs de connaissances et de compétences ou des semestres de L1 et de L2.</p>
------	---

11.4- Délivrance du Supplément au diplôme

Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.

VI- Dispositions diverses

Article 12 : la Césure

C'est une période pendant laquelle un étudiant, inscrit **dans une formation initiale** d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger (Cf. article D.611-13).

Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc pas comporter un caractère obligatoire.

Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure. Elle peut débiter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études.

Article 13 : Déplacements

Les étudiants pourront dans le cadre de leur cursus être amenés à effectuer certains déplacements pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.

Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant

Article 15 : Dispositions pour les publics à besoins spécifiques (hors dispositif énoncé art. 5.3 pour les étudiants engagés)

Des **aménagement**s dans l'organisation et le déroulement des études sont mis en place selon les spécificités de la formation et les possibilités de l'équipe pédagogique pour les publics suivants :

- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
 - Sportifs de haut niveau (cf. Charte du sport de haut niveau)
 - Artistes de haut niveau
 - Etudiants en situation de handicap
 - Chargés de famille, étudiantes enceintes
 - Réserve citoyenne de l'éducation nationale
- Ces aménagements seront précisés dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Article 16 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.
Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

Attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription :

Une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université.
Au terme de la procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation :

La Licence étant organisée en régime « Présentiel » à Grenoble et Valence et en régime « Enseignement à Distance » à Grenoble. Un enseignement suivi dans un régime est automatiquement reconnu par un autre régime

Article 18 : Mesures transitoires, le cas échéant

SUIVI DES MODIFICATIONS

N° de Version (1)	Date de Validation Conseil UFR (2)	Date de Validation en CFVU (3)	Nature des modifications (n° article, n° paragraphe) (4)
1	27 mai 2021		1 ^{ère} année d'accréditation du contrat 2021-2026.

(1) N° de version du règlement d'études dans l'accréditation 2021-26

(2) Validation CFVU pour les composantes élémentaires/Présentation CFVU pour les CSPM

(3) Indiquer soit les modifications s'il y en a (dans ce cas, indiquer leur nature et dans quel article ou paragraphe, se trouve la modification) soit sans modification.

Année de la Formation/Domaine/Mention L1 EAD Eco-G						Code Diplôme : SALECG1		Date approbation/présentation CFVU :											
Parcours-type :						Code VDI : 166		N° de version dans l'accréditation : 1											
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : SAL1ED		Régime Formation											
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT						Code VET : 215		Modalité Formation											
Responsable de l'Année : Faruk ÜLGEN																			
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)								NOMBRE D'HEURES					
						Evaluation initiale				Seconde chance				TD	TD + /*	CM/TD	TP		
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)					Coef. ou %	
SEMESTRE 1																			
UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie à choix			O	6	6														
Analyse économique 1 ou Economic analysis 1 /**					6			E/O	100%				E/O	100%	30	8			
UE2 : Enseignements Fondamentaux en économie			O	6	6														
Questions économiques contemporaines					6			E/O	100%				E/O	100%	30	8			
UE3: Autres enseignements Fondamentaux à choix			O	12	12														
Histoire des faits économiques et sociaux					4			E/O	100%				E/O	100%	24	6			
Introduction à la gestion d'entreprise 1 ou Management principes 1 /**					4			E/O	100%				E/O	100%	24	6			
Mathématiques 1					4			E/O	100%				E/O	100%	24	6			
UE4: Enseignements transversaux			O	6	6														
Compétences numériques 1					3			E/O	100%				E/O	100%	24	6			
Anglais 1					3			E/O	100%				E/O	100%	24	6			
Total ECTS / Semestre					30										Total Nbre d'heures	180,00	46,00	0,00	0,00

Commentaires :

TD + /* : Les TD + prévus en enseignement à distance se déroulent sous la forme de séances de 2 heures de cours et de révision chacune en visio-conférence, organisées de façon régulière sur le semestre.

** : les étudiants peuvent choisir soit la matière francophone soit la matière anglophone

Année de la Formation/Domaine/Mention : L1 EAD Eco-G						Code Diplôme : SALECG1		Date approbation/présentation CFVU :										
Parcours-type :						Code VDI : 166		N° de version dans l'accréditation : 1										
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : SAL1ED		Régime Formation										
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT						Code VET : 215		Modalité Formation										
Responsable de l'Année : Faruk ÜLGEN						Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)								NOMBRE D'HEURES				
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Evaluation initiale				Seconde chance				TD	TD + /*	CM/TD	TP	
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)					Coef. ou %
SEMESTRE 2																		
UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie à choix																		
Analyse économique 2 ou Economic analysis 2 /**			O	6	6			E/O	100%				E/O	100%	30	8		
UE2 : Enseignements Fondamentaux en économie et gestion à choix																		
Introduction à la microéconomie					4			E/O	100%				E/O	100%	24	6		
Introduction à la macroéconomie					4			E/O	100%				E/O	100%	24	6		
Introduction à la gestion d'entreprise 2 ou Management principes 2 /**					4			E/O	100%				E/O	100%	24	6		
UE3: Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion																		
Statistiques descriptives					3			E/O	100%				E/O	100%	24	6		
Mathématiques 2					3			E/O	100%				E/O	100%	24	6		
UE4: Enseignements transversaux																		
Anglais 2			O	6	6			E/O	100%				E/O	100%	24	6		
Méthodologie du travail universitaire					3			E/O	100%				E/O	100%	24	6		
				Total ECTS / Semestre		30		Total Nbre d'heures						198,00	50,00	0,00	0,00	

Commentaires :

TD + /* : Les TD + prévus en enseignement à distance se déroulent sous la forme de séances de 2 heures de cours et de révision chacune en visio-conférence, organisées de façon régulière sur le semestre.

** : les étudiants peuvent choisir soit la matière francophone soit la matière anglophone

Année de la Formation/Domaine/Mention : L2 EAD Eco-G						SALECG1				Date approbation/présentation CFVU :									
Parcours-type :						Code VDI :215				N° de version dans l'accréditation : 1									
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : SAL2ED				Formation Initiale									
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT						Code VET : 166				EAD									
Responsable de l'Année : Faruk ÜLGEN																			
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)								NOMBRE D'HEURES					
						Evaluation initiale				Seconde chance				TD	TD+ /*	CM/TD	TP		
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)					Coef. ou %	
SEMESTRE 3																			
UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie à choix																			
Macroéconomie 1 ou Macroeconomics 1 /**			O	12	12			E/O	100%					E/O	100%	24	6		
Microéconomie 1					4			E/O	100%					E/O	100%	24	6		
Monnaie et finance 1 ou Money and finance 1 /**					4			E/O	100%					E/O	100%	24	6		
UE2: Enseignements en gestion et d'ouverture																			
Comptabilité Financière 1			O	6	6			E/O	100%					E/O	100%	24	6		
Démographie					2			E/O	100%					E/O	100%	18	6		
UE3: Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion																			
Compétences numériques 2			O	6	6			E/O	100%					E/O	100%	24	6		
Mathématiques 3					3			E/O	100%					E/O	100%	24	6		
UE4: Enseignements transversaux et complémentaires à choix																			
Economie européenne ou European integration /**			O	6	6			E/O	100%					E/O	100%	24	6		
Anglais 3					3			E/O	100%					V	100%	24	6		
				Total ECTS / Semestre	30									Total Nbre d'heures	210,00	54,00	0,00	0,00	

Commentaires :

TD + /* : Les TD + prévus en enseignement à distance se déroulent sous la forme de séances de 2 heures de cours et de révision chacune en visio-conférence, organisées de façon régulière sur le semestre.

** : les étudiants peuvent choisir soit la matière francophone soit la matière anglophone.

Année de la Formation/Domaine/Mention : L2 EAD Eco-G						Code Diplôme : SALECG1		Date approbation/présentation CFVU :												
Parcours-type :						Code VDI : 166		N° de version dans l'accréditation : 1												
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : SALZED		Formation initiale												
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT						Code VET : 215		EAD												
Responsable de l'Année : Faruk ÜLGEN						Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES				
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Evaluation initiale				Seconde chance				TD	TD+ /*	CM/TD	TP			
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)					Coef. ou %		
SEMESTRE 4																				
UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie à choix																				
Macroéconomie 2			O	12	12															
					4			E/O	100%					E/O	100%	24	6			
Microéconomie 2 ou Microeconomics 2 /**					4			E/O	100%					E/O	100%	24	6			
Monnaie et finance 2 ou Money and finance 2 /**					4			E/O	100%					E/O	100%	24	6			
UE2: Enseignements en gestion et d'ouverture																				
Comptabilité Financière 2			O	6	6															
					4			E/O	100%					E/O	100%	24	6			
Sociologie des organisations					2			E/O	100%					E/O	100%	18	6			
UE3: Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion																				
Mathématiques 4			O	6	6															
					3			E/O	100%					E/O	100%	24	6			
Statistiques inférentielles					3			E/O	100%					E/O	100%	24	6			
UE4: Enseignements transversaux et complémentaires																				
Droit des affaires			O	6	6															
					3			E/O	100%					E/O	100%	24	6			
Anglais 4					3			E/O	100%					E/O	100%	24	6			
				Total ECTS / Semestre	30											Total Nbre d'heures	210,00	54,00	0,00	0,00

Commentaires :

TD + /* : Les TD + prévus en enseignement à distance se déroulent sous la forme de séances de 2 heures de cours et de révision chacune en visio-conférence, organisées de façon régulière sur le semestre.

** : les étudiants peuvent choisir soit la matière francophone soit la matière anglophone.

Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 EAD Eco-G						Code Diplôme : SALECG1				Date approbation/présentation CFVU :								
Parcours-type :						Code VDI : 141				N° de version dans l'accréditation : 1								
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : SAL3DI				Régime Formation								
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT						Code VET : 215				Modalité Formation								
Responsable de l'Année : Faruk ÜLGEN																		
Intitulés des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)								NOMBRE D'HEURES				
						Evaluation initiale				Seconde chance				TD	TD+/*	CM/TD	TP	
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)					Coef. ou %
SEMESTRE 5																		
UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie à choix																		
Economie industrielle 1 ou Industrial economics 1 /**			O	9	9			E/O	100%				E/O	100%	30	8		
Economie internationale 1 ou International economics 1 /**					4,5			E/O	100%				E/O	100%	30	8		
UE2: Enseignements de spécialisation																		
Analyse Financière			O	9	9			E/O	100%				E/O	100%	30	8		
Introduction à l'économétrie					3			E/O	100%				E/O	100%	24	6		
UE3: Enseignements complémentaires																		
Politiques économiques			O	6	6			E/O	100%				E/O	100%	30	8		
UE4: Enseignements transversaux et complémentaires																		
Histoire de la pensée économique			O	6	6			E/O	100%				E/O	100%	24	6		
Anglais 5					3			E/O	100%				E/O	100%	24	6		
Total ECTS / Semestre				30									Total Nbre d'heures		192,00	50,00	0,00	0,00

Commentaires :

TD + /* : Les TD + prévus en enseignement à distance se déroulent sous la forme de séances de 2 heures de cours et de révision chacune en visio-conférence, organisées de façon régulière sur le semestre.

** : les étudiants peuvent choisir soit la matière francophone soit la matière anglophone.

Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 EAD Eco-G						Code Diplôme : SALECG1			Date approbation/présentation CFVU :								
Parcours-type :						Code VDI : 141			N° de version dans l'accréditation : 1								
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : SAL3DI			Régime Formation								
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT						Code VET : 215			Modalité Formation								
Responsable de l'Année : Faruk ÜLGEN																	
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)								NOMBRE D'HEURES			
						Evaluation initiale				Seconde chance				TD	TD +/*	CM/TD	TP
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)				
SEMESTRE 6																	
UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie à choix																	
Economie industrielle 2 ou Industrial economics 2 /**																	
Economie internationale 2 ou International economics 2 /**																	
UE2: Enseignements de spécialisation à choix																	
Comptabilité de gestion																	
Croissance et fluctuations ou Growth and cycles /**																	
UE3: Enseignements complémentaires à choix																	
Econométrie																	
Economie du travail et des RH																	
UE4: Enseignements transversaux et complémentaires																	
Economie de l'environnement																	
Anglais 6																	
Total ECTS / Semestre																	
						30	Total Nbre d'heures						210,00	54,00	0,00	0,00	

Commentaires :

TD + /* : Les TD + prévus en enseignement à distance se déroulent sous la forme de séances de 2 heures de cours et de révision chacune en visio-conférence, organisées de façon régulière sur le semestre.

** : les étudiants peuvent choisir soit la matière francophone soit la matière anglophone.

Année de la Formation/Domaine/Mention : Licence en un an EAD Eco-G						Code Diplôme : SALECG1		Date approbation/présentation CFVU :											
Parcours-type :						Code VDI : 141		N° de version dans l'accréditation : 1											
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : SAL3DA		Formation initiale											
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT						Code VET : 215		EAD											
Responsable de l'Année : Faruk ÜLGEN																			
Intitulés des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)								NOMBRE D'HEURES					
						Evaluation initiale				Seconde chance				TD	TD + /*	CM/TD	TP		
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)					Coef. ou %	
SEMESTRE 5																			
UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie à choix																			
Macroéconomie 1 ou Macroeconomics 1 /**	L2 Eco-G EAD		O	12	12			E/O	100%			E/O	100%	24	6				
Microéconomie 1	L2 Eco-G EAD				4			E/O	100%			E/O	100%	24	6				
Monnaie et finance 1 ou Money and finance 1 /**	L2 Eco-G EAD				4			E/O	100%			E/O	100%	24	6				
UE2: Enseignements Fondamentaux en économie à choix																			
Economie industrielle 1 ou Industrial economics 1 /**	L3 Eco-G EAD		O	9	9			E/O	100%			E/O	100%	30	8				
Economie internationale 1 ou International economics 1 /**	L3 Eco-G EAD				4,5			E/O	100%			E/O	100%	30	8				
UE3: Enseignements complémentaires à choix																			
Analyse économique 1 ou Economic analysis 1 /**	L1 Eco-G EAD		O	9	9			E/O	100%			E/O	100%	30	8				
Anglais 5	L3 Eco-G EAD				3			E/O	100%			E/O	100%	24	6				
Total ECTS / Semestre				30		Total Nbre d'heures						186,00	48,00	0,00	0,00				

Commentaires :

TD + /* : Les TD + prévus en enseignement à distance se déroulent sous la forme de séances de 2 heures de cours et de révision chacune en visio-conférence, organisées de façon régulière sur le semestre.

** : les étudiants peuvent choisir soit la matière francophone soit la matière anglophone

Année de la Formation/Domaine/Mention : Licence en un an EAD Eco-G						Code Diplôme : SALECG1				Date approbation/présentation CFVU :							
Parcours-type :						Code VDI : 141				N° de version dans l'accréditation : 1							
Parcours pédagogique (le cas échéant) : Economie et Gestion des entreprises (EGE)						Code Etape : SAL3DA				Formation initiale							
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT						Code VET : 215				EAD							
Responsable de l'Année : Faruk ÜLGEN																	
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)								NOMBRE D'HEURES			
						Evaluation initiale				Seconde chance				TD	TD + /*	CM/TD	TP
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)				
SEMESTRE 6																	
UE1: Enseignements Fondamentaux en économie à choix			O	12	12												
Macroéconomie 2 ou Macroeconomics 2 /**	L2 Eco-G EAD				4			E/O	100%				E/O	100%	24	6	
Microéconomie 2 ou Microeconomics 2 /**	L2 Eco-G EAD				4			E/O	100%				E/O	100%	24	6	
Monnaie et finance 2 ou Money and finance 2 /**	L2 Eco-G EAD				4			E/O	100%				E/O	100%	24	6	
UE2: Enseignements Fondamentaux en économie à choix			O	9	9												
Economie internationale 2 ou International economics 2 /**	L3 Eco-G EAD				4,5			E/O	100%				E/O	100%	30	8	
Economie industrielle 2 ou Industrial economics 2 /**	L3 Eco-G EAD				4,5			E/O	100%				E/O	100%	30	8	
UE3: Enseignements complémentaires à choix			O	9	9												
Analyse économique 2 ou Economic analysis 2 /**	L1 Eco-G EAD				6			E/O	100%				E/O	100%	30	8	
Anglais 6	L3 Eco-G EAD				3			E/O	100%				E/O	100%	24	6	
Total ECTS / Semestre					30	Total Nbre d'heures								186,00	48,00	0,00	0,00

Commentaires :

TD + /* : Les TD + prévus en enseignement à distance se déroulent sous la forme de séances de 2 heures de cours et de révision chacune en visio-conférence, organisées de façon régulière sur le semestre.

** : les étudiants peuvent choisir soit la matière francophone soit la matière anglophone